



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Moulin de Brucourt à Saint-Denis-le-Vêtu ASVPVS N° 80 2014

La donation-partage du 30 mars 1899 (maître Badin, 5 E 24891 et 3 Q 2542, ACP Cerisy-la-Salle) par Gratien, Isidore Lehodey veuf d'Aimée, Marie Regnault, à ses



Mariette de la Pagerie 1689

trois enfants : Alfred, Gustave ; Césarine, Aimée et Léonie, Clémence, permet de connaître la nature du moulin de Brucourt, loué à Joseph lefranc, meunier à Saint-Denis-le-Vêtu, alimenté par le ruisseau du même nom, affluent de

la Vanne avant de se jeter dans la Siègne, assis sur Saint-Denis-le-Vêtu et par extension sur Roncey. La propriété nommée le moulin et la ferme de Brucourt se composent d'un principal corps de bâtiment appelé « l'hôtel carrière » à l'est, un autre petit bâtiment à usage d'étable à l'ouest, un poulailler, une boulangerie, charreterie, cours, jardin légumier et un moulin à blé à trois tournants logé dans un corps de bâtiment comprenant en outre : une cuisine, une laiterie, trois chambres, étables au sous-sol, divers autres appartements, un pré appelé le pré du moulin avec un étang servant de réserve d'eau, un petit plant, un bois taillis au sud de la pièce d'eau, deux herbages. Ces immeubles cadastrés en B 575-581, avaient été acquis par licitation rendue par le tribunal civil de Coutances le 20 juillet 1846. Une quittance de 8000 francs datée du 14 9bre 1850 (ACP Coutances, 3 Q 3576) formant le reliquat du prix d'adjudication, par Anaïs, Euphrosine Lehodey, femme de Florentin, Joseph Fauchon, demeurant à Saint-Denis-le-Vêtu, à Gratien, Isidore Lehodey, audit lieu de Saint-Denis-le-Vêtu, confirme cette acquisition. Ils provenaient de la succession de Louis, Sulpice Lehodey décédé le 15 mai 1835 et de Louise, Aimable Lebrun décédée le 18 septembre 1830. La vente mobilière précédée d'un inventaire réalisé les 12-13 et 16 juin 1835, à la requête de Marie, Joséphine et Pierre, François Nicolle L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du
patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

tuteur des enfants Lehodey mineurs : Gratien, Isidore ; Esther, Augustine ; Anaïs, Euphrosine ; apporte des éclaircissements supplémentaires. L'analyse des titres et papiers permet d'apprendre que divers moulins audit lieu de Saint-Denis-le-Vêtu, avaient été acquis en vertu d'une adjudication rendue par le tribunal civil de Coutances le 14 janvier 1828 (non retrouvée). Une autre, sous la forme de six pièces d'écriture sous forme de quittances expédiées par maître Roblin au défunt, de sommes à lui dues par ce dernier comme acquéreur des moulins et terre de Brucourt, la dernière desquelles quittances datée du 3 novembre 1834 est de 705 francs pour intérêts de quatorze mille cent francs, prix de l'adjudication desdits biens et ce pour l'année échue, le 28 janvier. La feuille hebdomadaire d'affiches, annonces et avis divers de l'arrondissement de Coutances du 18 novembre 1827 publie cette vente d'immeubles par expropriation forcée. En voici le contenu « par exploit ou procès-verbal du ministère du sieur Hubert Landaizerie, huissier à Coutances, en date du quatorze juillet dernier, visé à la mairie de Saint-Denis-le-Vêtu, le dix-sept dudit mois, par le sieur Delarue-Brucourt, maire, et au greffe de la justice de paix du canton de Cerisy-la-Salle, le même jour, par le sieur Piel, greffier, à chacun desquels il en a été laissé copie, lequel exploit a été enregistré à Coutances, le dix-sept du même mois, transcrit au bureau des hypothèques de l'arrondissement de Coutances, le vingt-sept dudit mois, et au greffe du tribunal civil du même lieu, le quatre août courant, il a été, à la requête de monsieur Jean Roblin, conservateur des hypothèques de l'arrondissement de Coutances, demeurant et domicilié audit Coutances, procédé à la saisie immobilière des biens-immeubles ci-après détaillés, appartenant ou ayant appartenu au sieur Jean-François Founaud les longs-champs, cultivateur, demeurant et domicilié en la commune de Roncey. Désignation sommaire des immeubles saisis : article premier : 1° Un corps de bâtiment dans lequel sont quatre moulins, un à froment, un à orge, un à sarrasin, et le quatrième à huile, et dans lequel se trouvent également une écurie, deux chambres, un grenier, avec leurs cours au levant et au couchant dudit bâtiment, et les terrains en dépendant ; 2° Un petit bâtiment à usage d'étable, étant à

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

l'extrémité de la cour vers le couchant, avec une portion de cour et un morceau de terrain au nord de ladite étable, et une autre portion de cour et un morceau de terrain étant au midi dudit bâtiment ; 3° Un jardin légumier étant derrière ladite étable vers couchant ; 4° La cour au levant avec une prairie étant au-devant desdits bâtiments, nommée la prairie du moulin, dans laquelle se trouve le réservoir qui fait mouvoir le moulin ; Ces quatre objets se tiennent et contiennent ensemble environ un hectare vingt ares ; 5° Une pièce de terre labourable, en partie plantée de pommiers, nommée le clos du val de bas, contenant environ quatre-vingt ares ; 6° Une pièce de terre, aussi labourable, sur laquelle il existe quelques pommiers, nommée le clos du val de haut, contenant environ cinquante ares ; 7° Un corps de bâtiment connu sous le nom de la carrière, distribué en deux salles, une charreterie, une étable et un appentis servant de cellier, avec une cour, une portion de terre plantée de pommiers, un jardin légumier, une portion de roche ou carrière et un coteau, dont une partie est en carrière et partie en herbage ; le tout se tenant et contenant environ quarante ares ; 8° Une pièce de terre en pêtîl, divisée par un lit de terre, sur laquelle sont quelques pommiers, nommée le cotil, contenant environ vingt-cinq ares ; Ces immeubles sont situés en la commune de Saint-Denis-le-Vêtu, canton de Cerisy-la-Salle, arrondissement de Coutances ; ils sont exploités et faits-valoir par le sieur Jean-Pierre Douville, meunier, qui en jouit comme fermier. Article deux et dernier : Une portion de terre en pêtîl, sur laquelle il y a quelques pommiers, servant de chaussée au réservoir dudit moulin et une autre portion de terre en coteau, plantée de quelques arbres, contenant ensemble environ quinze ares. Ces objets se tiennent à cause du déversoir du trop-plein du réservoir. Ces deux portions de terre sont situées en la commune de Roncey, canton de Cerisy-la-Salle, arrondissement de Coutances, et sont exploités par ledit sieur Douville, qui en jouit au même titre que des autres. Par le procès-verbal de saisie, monsieur Roblin a constitué, pour son avoué, maître David-Michel Desdevises Dudesert, demeurant audit Coutances, rue du Pertuis Truard. La première publication du cahier-des-charges, pour parvenir à la vente desdits L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Siègne

La voix du patrimoine de Siègne

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

immeubles, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil séant à Coutances, le lundi dix-sept septembre prochain, à environ midi. Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Coutances, le six août mil huit cent vingt-sept. Signé Desdevises. L'adjudication préparatoire des biens indiqués ci-dessus, a été passée à l'audience des criées du tribunal civil de l'arrondissement, séant à Coutances, le douze de ce mois, au profit du requérant, moyennant la mise à prix de trois mille francs, portée au cahier-des-charges.

L'ensemble des recherches, textes ont été effectué par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.